



14 Santé

Informations concernant la liste des réviseuses et réviseurs suisses

14. Décembre 2023

Neuchâtel, 2023

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	Concept de mise en page:	Section PUB
Renseignements:	Secrétariat de codage : codeinfo@bfs.admin.ch	Copyright:	OFS, Neuchâtel 2023 Reproduction autorisée seulement avec l'accord préalable des auteurs
Rédaction:	Domaine Classifications médicales	Téléchargement :	www.statistiques.ch
Série:	Statistique de la Suisse		
Domaine:	14 Santé		
Langue du texte original:	Allemand		
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS		

Toutes les personnes qui veulent réviser des cas de codage de la Somatique aiguë sous SwissDRG, de la Psychiatrie sous TARPSY et de la Réadaptation sous ST Reha, doivent faire une demande d'inscription auprès de l'OFS pour figurer sur cette liste. Cette feuille d'information décrit entre autres la marche à suivre pour l'inscription sur cette liste, les conditions à remplir et le calendrier de publication/mise à jour de cette liste.

1 Contexte

Conformément au point 3 des Règlements concernant l'exécution de la révision du codage de la Somatique aiguë sous SwissDRG (depuis le 1^{er} janvier 2012), de la Psychiatrie sous TARPSY (depuis le 1^{er} janvier 2018) et de la Réadaptation sous ST Reha (dès le 1^{er} janvier 2022), établis par les partenaires tarifaires, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a été chargé de tenir une liste des révisseuses et réviseurs à jour.

Règlement sur l'exécution de la révision du codage dans le cadre des SwissDRG:

www.swissdrq.org/fr → Somatique aiguë → Système SwissDRG Version / Année → Révision du codage

Règlement concernant l'exécution de la révision du codage selon TARPSY:

www.swissdrq.org/fr → Psychiatrie → Système SwissDRG Version / Année → Révision du codage

Règlement concernant l'exécution de la révision du codage selon ST Reha:

www.swissdrq.org/fr → Réadaptation → Système SwissDRG Version / Année → Révision du codage

2 Demandes d'inscription

Les demandes d'inscription se font au moyen du formulaire annexé dûment rempli. En plus du formulaire, les documents suivants doivent être fournis à l'OFS :

- Copie du brevet fédéral suisse ou attestation d'équivalence au brevet fédéral (voir ci-dessous).
- Confirmation de l'employeur/des derniers employeurs que le requérant a travaillé l'équivalent de 3 ans à 100% dans le domaine du codage médical.
- Pour la révision sous TARPSY, attestation d'une formation complémentaire spécifique au codage dans la psychiatrie (application des règles de codage pour HoNOS/CA / exigences de l'ANQ relatives à HoNOS/CA) ou d'une expérience professionnelle de 1 an au moins dans la psychiatrie (dans le cadre d'un poste à plein temps).
- Pour la révision sous ST Reha, attestation d'une formation complémentaire spécifique au codage dans la réadaptation (application des règles de codage pour les instruments de codage utilisés en réadaptation: ADL, CIRS, test de marche de 6 minutes (codes CHOP AA.-) / exigences de l'ANQ relatives aux instruments de mesure utilisés en réadaptation) ou d'une expérience professionnelle de 1 an au moins dans la réadaptation (dans le cadre d'un poste à plein temps).

Les documents peuvent être envoyés soit par email, soit par poste, aux adresses suivantes :

Codeinfo@bfs.admin.ch L'inscription est gratuite.

Office fédéral de la statistique
Section Santé de la population
Secrétariat de codage
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

Les demandes **d'équivalence au brevet fédéral** doivent être adressées à la Commission d'examen de l'examen professionnel fédéral de spécialiste en codage médical avec toute la documentation nécessaire.

Il est de la responsabilité du réviseur/de la réviseuse d'apporter à l'OFS les preuves d'une équivalence.

Secrétariat de la Commission d'examen de l'examen professionnel fédéral de spécialiste en codage
Médical
H+ Bildung
Rain 36
5000 Aarau
info@hplus-bildung.ch

3 Dates de publications des listes et inscriptions

La liste des réviseuses et réviseurs contenant les noms, adresses et courriels des réviseuses et réviseurs est publiée deux fois par an de manière échelonnée sur le site Internet de l'OFS: fin décembre et fin juin. Les demandes de nouvelles inscriptions devront parvenir à l'OFS au plus tard:

- le 15 novembre pour une inscription dans la liste de fin décembre
- le 15 mai pour une inscription dans la liste de fin juin

Les inscriptions arrivées après le délai seront considérées pour la liste suivante. Les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en considération tant que la documentation manquante ne nous sera pas parvenue.

4 Durée de l'inscription

Une fois inscrites, les données des réviseurs resteront sur la liste. Il est de la responsabilité des réviseurs inscrits de signaler toute modification éventuelle des données à l'OFS (voir Responsabilités ci-dessous). Les données qui s'avèreraient caduques seront supprimées sans préavis par l'OFS.

5 Responsabilités

Les personnes s'inscrivant sur la liste des réviseuses et réviseurs s'engagent à indiquer dans un délai d'un mois tout changement éventuel (changement d'adresse, arrêt d'activités de réviseur, etc.) à l'OFS à l'adresse suivante: codeinfo@bfs.admin.ch

L'OFS vérifiera que les demandes d'inscription soient complètes, mais il n'est pas de sa responsabilité de vérifier l'existence d'éventuels conflits d'intérêts. Les partenaires contractuels sont chargés de vérifier ce point et de demander des informations supplémentaires au besoin.

6 Questions éventuelles

Toutes questions éventuelles sont à adresser à : codeinfo@bfs.admin.ch

7 Annexe

Formulaire de demande d'intégration à la liste des réviseuses et réviseurs de codage médical.

Historique des modifications du document :

Versions:	Date:	
1.0	09.11.2011	Document original
1.1	28.01.2013	Modification de l'adresse d'envoi des formulaires
1.2	22.01.2016	Modification de l'adresse d'envoi des formulaires
1.3	15.06.2017	Mise à jour des différentes rubriques
1.4	28.06.2019	Mise à jour des différentes rubriques
1.5	19.12.2019	Mise à jour des différentes rubriques
1.6	29.06.2021	Mise à jour des différentes rubriques
1.7	16.12.2021	Mise à jour des différentes rubriques
1.8	14.12.2023	Mise à jour du chapitre 3